

13° Papahuirā a Puhī, condamné le même jour, par le même tribunal, à dix-huit mois d'emprisonnement pour vol ;

14° Mania, condamné le 20 mai 1869, par le tribunal criminel de Papeete, à dix années de travaux forcés pour vol qualifié, non expirées par suite d'évasion ;

15° Pivae a Tihoni, condamné par divers jugements à une peine d'emprisonnement, pour vols, expirant le 11 juillet 1882 ;

16° Rere a Rere, condamné par le tribunal criminel de Papeete, le 8 mai 1880, à six mois de prison pour vol ;

17° Tehare a Tuia, condamné le même jour et par le même tribunal, pour le même motif, à la même peine ;

18° Terii a Marahi, condamné le 9 septembre 1875, par le tribunal criminel, pour vol domestique, à cinq années de réclusion ;

19° Mera a Ofai dit Pito, condamné par le tribunal criminel, le même jour, à six années de réclusion pour vol ; et ensuite par le tribunal correctionnel, le 7 octobre 1878, à six jours d'emprisonnement pour voies de fait ;

20° Teuirā a Tetuaiva, condamné le 9 septembre 1875, par le tribunal criminel de Papeete, à huit années de réclusion pour vol domestique ;

21° Mote a Maui, condamné par le tribunal criminel de Papeete, le 26 août 1879, à une année d'emprisonnement pour faux en écriture privée ;

22° Fille Vanāa a Ravea, condamnée le 8 juin 1878, par le tribunal correctionnel de Papeete, à être détenue dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 18 ans ;

23° Marii a Teunā, condamné, le 18 juin 1880, à six mois de prison pour vol par le tribunal correctionnel de Papeete ;

24° Mirey (Hippolyte), condamné, le 18 juillet 1879, à six mois de prison pour vol ; et ensuite, le 26 juillet 1879, à un an et un jour de la même peine pour le même délit, par le tribunal correctionnel de Papeete ;

25° Dumont (Jules-César), condamné par le tribunal criminel de Papeete, le 27 mars 1880, à un an et un jour de prison pour voies de fait envers un gendarme ;

26° Hei, condamné, le 28 janvier 1876, à cinq années de prison pour vol, par le tribunal correctionnel de Papeete ;

27° Pascoe (Frédéric) dit Cokney, condamné le 6 avril 1878, par le tribunal criminel de Papeete, à cinq années d'emprisonnement pour vol qualifié ;

28° Carson (John), condamné le 10 avril 1878, par le tribunal criminel de Papeete, à cinq années de prison pour coups et blessures ;

29° A-Myn n° 255, condamné le 16 août 1878, par le tribunal correctionnel de Papeete, à deux ans de prison pour coups et blessures ;

30° Francis (Charles), condamné par le tribunal criminel de Papeete, le 7 février 1879, à cinq années de prison pour vol ;

31° Femme Tutoa a Tapere, condamnée par le tribunal supérieur, le 7 novembre 1878, à deux ans de prison pour recel d'objets volés ;

32° A-Tchat dit Itu n° 68, condamné le 22 août 1879, par le tribunal correctionnel de Papeete, à un an et un jour de prison pour coups et blessures ;

33° Sandford (Henry), condamné par le tribunal correctionnel de Papeete, le 10 juillet 1879, à être détenu dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 18 ans pour recel d'objets volés ;

34° Arkwright, condamné le 12 avril 1880, par le tribunal correctionnel de Papeete, à trois mois de prison pour coups et blessures ;